MAIRIE DE LA GARDE — ARRONDISSEMENT DE TOULON

Du Vingt Janvier — an mil huit cent cinquante-trois, à quatre heures du soir —

ACTE DE MARIAGE de André Toussaint Courchier — âgé de quarante sept — ans, né à Sollies Pavlède — département du Var — le Premier — du mois de Novembre — mil huit cent cinq — profession de Cultivateur — domicilié à Sollies Pavlède — département du Var — fils majeur de feu Joseph Courchier en son vivant — profession de Cultivateur — domicilié à la Crau d'Hyeres — département du Var, y décédé le Vingt et quatre Décembre mil huit cent quarante sept, Marie Genevieve Laurent sans profession, demeurant audit Sollies Pavlède, veuve en premières noces, commune Jean Pons.

Et de Christine Marie Girard blanchisseuse — âgée de Vingt sept — ans, née à la Crau d'Hyeres — département du Var — du mois de Mars — mil huit cent vingt deux — domiciliée à la Valette — département du Var — fille majeure de Jean Joseph Girard — profession de Cultivateur — domicilié à la Garde — département du Var — et de Marie Elizabeth Roquebrun, sans profession, demeurant d'autre part.

N. B. Courchier André Toussaint — et Girard Christine Marie.

Les actes préliminaires sont : 1° les publications du mariage faites par Monsieur le Maire de Sollies Pavlède les Dimanches quatre et onze et vingt trois janvier dernier, dûment affichés pendant le délai voulu par la loi. — 2° Le consentement des futurs époux, obtenu d'abord de leur père respectif des dits futurs époux. — 3° Certificat de non opposition délivré à Monsieur le Maire de Sollies Pavlède, lieu de dernier domicile et mariage.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le *mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, à la mère desquels ainsi que les père et mère de la dite future épouse — ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, à la date du — mil huit cent cinquante — par devant — en mois d — Me — notaire à — département d —

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Christine Marie Girard et l'autre André Toussaint Courchier —

En présence de Jean Joseph Jacom — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de Cinquante sept ans — profession d'Instituteur — non parent ni allié des époux —

De Jean Baptiste Pauquière — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de Cinquante cinq ans — profession de Maître de Manœuvre — un parent non parent ni allié des époux —

De Jean André Cairoux — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de Cinquante sept ans — profession de Propriétaire — maître de manœuvre en retraite, Chevalier de la Légion d'honneur — non parent ni allié des époux.

Et de Jean Pascal Leandre Reynaud — domicilié à la Garde — département du Var — âgé de Trente Cinq ans — profession de Maître de Pinceau — non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Pierre Pallard Maire de la Commune de la Garde — faisant fonction d'officier public de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qu'il a été signé avec moi, par les Quatre Témoins Soussignés Tous les autres Comparants sont déclarés ne savoir ne pouvoir signer.

Jacom — Pauquière — Cairoux — Reynaud — Pallard